

Par tous, pour tous : le budget participatif



Le budget participatif, c'est l'occasion offerte aux Beauchampoises, mais aussi à des collectifs d'habitants ou à des associations, de proposer un projet qui sera financé par la ville. Seules conditions : ce projet doit concerner un aménagement sur l'espace communal et revêtir un intérêt général.

▼ Contenu

Tout le monde, à partir de 12 ans, peut déposer un ou plusieurs dossiers et chacun peut voter pour désigner les projets lauréats. Les modalités sont simples : compléter un formulaire avec une brève description et y joindre (sans obligation) les documents propres à bien expliquer son idée.

Deux façons possibles de déposer son dossier

—La plus simple est de se connecter sur la plateforme participative de la ville : jeparticipe.ville-beauchamp.fr. Là, y figurent toutes les précisions utiles (notamment le règlement). Les autres dossiers déposés y sont également consultables.

—Il est également possible de proposer un projet dans le cadre des conseils de quartier, en l'envoyant ou le remettant à un référent de son quartier. Le formulaire de participation peut être demandé à celui-ci ou retiré en mairie.

Ce sont les habitants qui par leur vote, en ligne ou lors des conseils, désignent le ou les dossiers lauréats. Ainsi en 2022, ont été retenus des projets d'hôtels à insectes, d'équipements sport-santé et d'un terrain de pétanque. Le montant du budget alloué est de 20 000 €, ce qui ouvre la possibilité de réaliser plusieurs projets chaque année.

Le dépôt des idées est d'ores et déjà possible et le restera jusqu'au 14 avril. S'ensuivra une période d'analyse par les services communaux pour vérifier la recevabilité et la faisabilité des dossiers soumis. Le vote sera ensuite ouvert en ligne sur la plateforme ou dans les conseils de quartier. Les résultats seront communiqués à la mi-octobre 2023.

Plateforme participative : jeparticipe.ville-beauchamp.fr

► Infos pratiques